

quarante familles de sauvages ne soient pas abandonnés, et qu'on leur donne une allocation annuelle. Dix piastres (\$10) par famille serait un bien faible secours, et cependant ils s'en contenteraient et seraient bien reconnaissants envers le gouvernement.

Depuis 1874, je n'ai rien reçu de votre département pour les sauvages de Mûgan, Noisic et sept. Iles.

Comme la saison est avancée, cette demande aurait besoin d'être prise en considération sans délai, afin que le département fît adresser ces provisions et munitions par une des goélettes qui se rendent à Natashouan.

Je suis convaincu que le Rev. M. Chaboyer serait heureux de faire la distribution à sa résidence même de Natashouan.

Je demeure,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur

E. Beaulieu V. G.

D. Van Coughnet, Secrétaire
Département des Indes
Ottawa